



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evolution des missions

Ajustement des libellés des missions n° 1-3-4-5-6 aux nouvelles conditions d'exercice en vigueur depuis le 11 mai

Ajout de deux nouvelles missions au répertoire d'actions de la réserve civique covid-19 (missions n°7 et n°8).

Mission types

Mission N°1 – Aide alimentaire et d'urgence

Intitulé

Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène, ...) et des repas aux plus démunis, dans la rue ou au sein d'établissements (accueil de jour, centres d'hébergement, hôtels accueillant des personnes en isolement).

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus démunies doivent accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien. Les associations d'aide alimentaire et non alimentaire ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de toutes ces activités essentielles. Ce besoin s'étend aux établissements hôteliers qui accueillent des personnes en isolement.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends sur le site de l'association de fourniture de biens de première nécessité et participe notamment à :

- la récupération des produits (notamment en voiture) ;
- la préparation des paniers contenant les produits ;
- la disposition des paniers afin d'en assurer leur distribution ;
- la préparation des espaces pour les repas en appliquant les règles de sécurisation sanitaire ;
- le déconditionnement et la cuisine des produits : préparation, cuisson ... ;
- la distribution/livraison des repas ;
- le cas échéant et en lien avec les personnels de la structure, l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables ou assignées dans un lieu pour raisons sanitaires.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Pour me rendre sur site, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement que j'aurai renseigné et du

justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°2 – Garde exceptionnelle d'enfants

Intitulé

Je garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, il est essentiel que les citoyens qui ont la nécessité de poursuivre leurs activités professionnelles, et en particulier les personnels soignants qui sont en première ligne, puissent être aidés dans leur quotidien. La mobilisation des structures telles que les écoles pour les soignants doivent permettre au plus d'enfants possible d'être accueillis. Dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer ou maison d'enfants à caractère social MECS), le suivi de la scolarité des enfants doit pouvoir être assuré.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends dans une structure proche de chez moi (école ou maison d'enfants à caractère social) et participe à :

- animer des séquences avec les enfants notamment de cours et de soutien scolaire ;
- appuyer les enseignants, animateurs, éducateurs volontaires dans leurs activités.

Lorsque je m'engage à garder des enfants plusieurs jours, je garde les mêmes enfants afin de limiter les risques de diffusion du virus.

Pour me rendre sur site, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Mission N°3 – Lien avec les personnes fragiles isolées

Intitulé

Je maintiens un lien avec des personnes fragiles isolées (âgées, malades, situation de handicap, de pauvreté, de précarité, etc.)

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire et de confinement, il est essentiel que les personnes les plus en risque d'isolement relationnel puissent bénéficier de contacts réguliers et bienveillants. Cet isolement peut, en effet, être rompu en organisant un lien par téléphone, visio ou par d'autres moyens de communication.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je suis mis en contact avec une personne isolée par le biais d'une association ou d'un organisme public :

- j'échange avec la personne, prends de ses nouvelles ;

- je fais remonter des alertes aux structures, si je le juge nécessaire, sur l'état de santé – mentale ou physique – et les besoins exprimés de la personne contactée.

Lorsque je m'engage à prendre contact avec des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de pauvreté, de précarité, ou d'isolement, je m'engage à suivre les recommandations précisées dans les kits de formation.

Cette mission est accessible à tous les citoyens qui le souhaitent.

Mission N°4 – Solidarité de proximité

Intitulé

Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, protéger les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes âgées, celles en situation de handicap, ou celles dans l'impossibilité de se déplacer, est une priorité. Toute sortie est une occasion de contacts, et donc une prise de risque supplémentaire. Afin de limiter les risques pour les plus fragiles, la mission consiste à réaliser pour leur compte les courses dont ils ont besoin (alimentaire, hygiène, pharmacie, ...).

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Sur la base des besoins exprimés par les personnes les plus fragiles :

- je fais leurs courses ;
- je dépose les sacs devant leur porte et évite tout contact.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Pour sortir faire ces courses, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission. Dans les magasins, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°5 – Soutien scolaire

Intitulé

J'aide les élèves à faire leurs devoirs.

Objectif de la mission

En période de confinement, l'aide aux devoirs exercée par les familles prend une place significative. Afin de ne pas accentuer les inégalités sociales et de fluidifier la continuité éducative, il est indispensable d'épauler les parents dans l'aide aux devoirs des enfants.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je suis mis en contact avec un élève et sa famille par le biais d'une association ou d'un organisme public :

- J'échange avec l'élève et ses parents, prends de ses nouvelles ;
- Je l'aide à s'organiser dans ses devoirs, je l'appuie dans sa méthodologie ;
- En dehors de l'appui au travail personnel, j'organise des temps éducatifs et/ou culturels avec le jeune et sa famille ; je lui fais découvrir des ressources éducatives et/ou culturelles ;
- J'adapte mon accompagnement aux besoins de l'enfant / du jeune selon là où il en est de son parcours éducatif ;
- J'aide le jeune à prendre confiance en lui et se motiver pendant cette période de crise pour maintenir ses efforts dans sa réussite éducative et son ouverture socio-culturelle

Sur la base des besoins exprimés par les parents et/ou de l'élève, en lien avec la structure, il s'agit de mettre à disposition des connaissances et compétences d'aide aux devoirs des élèves. Lorsque cette aide s'exerce à distance, les outils de communication son et vidéo et échanges de documents devront être maîtrisés par les deux parties. Lorsque je m'engage à prendre contact avec des jeunes élèves, je m'engage à suivre les recommandations émises par la structure.

Lorsqu'elle est réalisée à distance, cette mission est accessible à tous les citoyens qui le souhaitent.

Dans le cas où elle s'exerce en présentiel, cette mission est réservée aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Les préconisations de la fiche "personnels" du protocole du ministère de l'éducation nationale s'appliquent aux missions en présentiel (http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf).

Pour les missions en présentiel, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission.

Mission N°6 – Fabrication et distribution d'équipements de protection grand public

Intitulé

Je participe à la confection d'équipements de protection grand public ou à leur distribution.

Objectif de la mission

Dans la perspective du déconfinement, l'usage de masques grand public est recommandé dans toutes les situations où la distanciation sociale ne peut être assurée.

Des associations, des entreprises adaptées, des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) se sont mobilisées et ont besoin de renfort pour produire plusieurs dizaines de milliers d'équipements de protection et de masques grand public par semaine.

La production de masques doit obéir à un cahier des charges validé, qui a donné lieu à des tests (<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>), afin de garantir la protection maximale de chaque masque grand public.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je participe aux actions de confection des équipements de protection, notamment de masques grand public, ou à leur distribution.

Pour l'action de confection des masques, j'utilise une machine à coudre, à partir d'un kit comprenant étoffe, élastiques et étiquette, en respectant strictement les exigences de contrôle qualité de la fabrication (<https://masques-barrieres.afnor.org/home/faire-mon-masquebarriere>). J'ai déjà utilisé une machine à coudre. Eventuellement, je peux mettre à disposition ma machine à coudre personnelle.

La mission de confection se déroule au sein d'un atelier de production ou à domicile.

Pour me rendre sur site, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures.

Mission N°7 – Soutien à la mobilisation sanitaire

Intitulé

J'aide les personnels des établissements de santé ou participe à une action à but sanitaire.

Objectif de la mission

La mobilisation sanitaire demeure une priorité en phase de déconfinement.

En particulier, les établissements de santé publics, associatifs ou privés d'intérêt collectif, pour les missions de service public qu'ils assurent, fonctionnent avec un effectif fortement réduit et prioritairement affecté aux soins à apporter aux patients ou résidents. Il est nécessaire d'épauler l'action des personnels au sein de ces établissements en les soulageant de certaines tâches du quotidien qui, sans nécessiter de compétences médico-sociales, contribuent au maintien du lien social auprès des patients et résidents ou des familles venues leur rendre visite.

Les règles applicables ont été intégrées dans la nouvelle version du *protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et unités de soins de longue durée* établi par le ministère de la santé et des solidarités.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Sur la base des besoins exprimés par l'établissement et dans le respect du protocole national établi par le ministère de la santé et des solidarités, la mission peut notamment consister à rappeler aux familles le respect des gestes barrières et veiller

au respect du chemin indiqué vers le lieu de prise en charge par le personnel de l'établissement.

L'établissement s'engage à former les réservistes bénévoles ainsi qu'à leur fournir les équipements de protection nécessaires.

Pour me rendre sur site, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission.

Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Mission N°8 – Soutien à la reprise des missions de service public

Intitulé

Je contribue à la reprise des missions de service public en lien avec la population.

Objectif de la mission

La reprise des services d'intérêt général est freinée par la persistance de la pandémie et les contraintes concomitantes imposées aux déplacements et concentrations de personnes sur les mêmes lieux. La réouverture partielle des écoles va limiter les possibilités de retour des agents publics dans leur service. Ainsi, dans de nombreuses administrations, il sera utile d'être épaulé par des bénévoles afin d'accueillir, d'orienter et de filtrer le public, voire de contribuer ponctuellement à la réalisation de certaines tâches de soutien. Une telle aide peut aussi bien concerner des collectivités territoriales (notamment les mairies de taille modeste peu dotées en personnel), que des écoles, des établissements publics, ou des associations agissant dans le cadre de missions de service public ou d'autres formes d'intérêt général. Ces interventions ont vocation à diminuer au fur et à mesure que le fonctionnement normal du pays reprendra son cours.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Il est mentionné à titre d'exemple parmi la diversité de missions de services publics mises en oeuvre dans notre pays :

- j'accueille et filtre les usagers à l'entrée des déchetteries pour gérer les flux importants de visites en début de déconfinement ;
- j'aide le personnel enseignant et éducatif à faire respecter les règles sanitaires ou de distanciation sociale au sein des écoles ou des crèches et aux abords de celles-ci ;
- je contribue à informer, orienter, rappeler les consignes de distanciation sociale aux usagers des transports en commun ou scolaires, je distribue, le cas échéant, des équipements de protection ;
- je contribue aux missions des équipes d'enquête épidémiologique.

Pour me rendre sur site, j'évite d'emprunter les transports en commun lorsque cela est possible, notamment aux heures de pointe. Si j'emprunte les transports en commun en Ile-de-France, je me munis de l'autorisation de déplacement et du justificatif fourni par la structure au profit de laquelle je réalise la mission.

Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures.